



Achat en ligne, double livraison

Par **Guiguimouk**, le **12/11/2009** à **13:22**

Bonjour,
Suite à un achat sur un site de vente en ligne (avec paiement en plusieurs fois via un partenaire), j'ai reçu deux exemplaires du produit, à 1 mois d'intervalle.
J'ai prévu pour l'instant de garder ce 2eme colis dans son emballage d'origine, au cas ou le site marchand réalise son erreur et me le réclame.
Existe-t-il une période légale à l'issue de laquelle le site ne peut plus me réclamer ce produit ? Combien de temps dois-je attendre avant de pouvoir en disposer à ma guise ?
Merci pour vos réponses.

Par **bluebird**, le **29/11/2009** à **15:37**

Bonjour,
Je suis dans le même cas que vous. Je voulez savoir ce que vous aviez fait. Vous a t-on réclamer le produit depuis ? Avez-vous eu plus de précisions concernant la loi à ce sujet ?
Merci de votre retour